

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération (CLEA+) de la Communauté de communes Flandre Lys (CCFL),

en partenariat avec,
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
le rectorat de l'académie de Lille,

Il est lancé,



en vue d'une **résidence-mission d'été** de 8 semaines
entre le 16 juin et le 31 août 2027

**Un appel à candidatures en direction
des artistes et collectif d'artistes relevant
des arts vivants**

(théâtre, danse, cirque, arts de rue, musique et
performance) convoquant dans leur démarche artistique
les notions d'hospitalité, de partage et de convivialité.



Thématique :
« Happenings, convivialité, partage »



Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la Communauté de communes Flandre Lys est engagée depuis 2014 dans un contrat local d'éducation artistique en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et les directions départementales des services de l'éducation nationale (DSDEN – Nord et Pas-de-Calais).

Après deux conventions successives et plusieurs années en post CLEA, les partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au travers d'un contrat *nouvelle génération* se déployant sur trois années scolaires (2024-2025 ; 2025-2026 ; 2026-2027). Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permet de fixer de nouveau l'objectif de généralisation en le considérant dans la globalité du temps que représente l'année afin à la fois d'aller toucher des publics nouveaux, dans d'autres temps de vie, et de créer de nouveaux espaces de partage et de dialogue. Le contrat encourage également à croiser l'expérience artistique et la découverte des ressources architecturales, paysagères et environnementales.

Dans ce cadre, la CCFL proposera 2 résidences-mission annuelles à rayonnement territorial intercommunal, une classique et une sur le temps de l'été, déclinée dans le présent cahier des charges.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, « tout au long de la vie » sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la communauté de communes Flandre Lys, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les partenaires, précités, soutiennent ce CLEA *nouvelle génération* sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Une résidence-mission repose :

- > sur une grande disponibilité de l'artiste ou du collectif résident sur la période estivale, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, éducateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.

- > sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission.

À propos du présent appel à candidatures

Et si la culture devenait un moment de fête partagée, un catalyseur de rencontres imprévues et un révélateur d'énergies locales ?

La convivialité et la proximité sont deux axes essentiels du développement culturel du territoire. C'est dans ces perspectives que la communauté de communes Flandre Lys investit notamment la saison estivale à travers la programmation de temps forts tel que la tournée estivale « Lys en scènes » dont la 1ère édition en 2023 a remporté un large succès. Aussi le territoire accueille chaque année au cours de l'été dans une grande diversité de lieux et de moments des impromptus artistiques proposés par les artistes et équipes artistiques du programme *Plaines d'été* piloté par les services de la DRAC.

Dans le cadre du CLEA *nouvelle génération*, la communauté de communes Flandre lys souhaite venir renforcer cette offre culturelle estivale en invitant les artistes à imaginer des propositions inédites s'inscrivant au cœur du quotidien des habitants.

Pour ce faire, l'enjeu sera également de faire émerger de nouveaux espaces de dialogue en mobilisant en transversalité les autres services de la communauté de communes Flandre Lys (tourisme, social, éducation, jeunesse, petite enfance, environnement, cadre de vie, etc.) mais aussi des nouveaux partenaires (producteurs locaux, restaurateurs-hébergeurs, saisonniers du port de plaisance et base nautique intercommunale, fermes et jardins pédagogiques, office de tourisme, associations sportives, cinéma et bibliothèques, etc.).

L'artiste le collectif d'artistes sera ainsi invité à :

- Investir les espaces estivaux (bords de Lys, parcs, port de plaisance, base nautique, lieux de promenade, etc.)
- Favoriser l'interactivité et l'implication directe des habitants
- Développer une logique d'itinérance et de transdisciplinarité
- Générer des « happenings » conviviaux suscitant curiosité et bouche-à-oreille

Au travers de cette résidence, il s'agira donc de :

- Fédérer les habitants autour d'expériences collectives et accessibles.
- Transformer le territoire en scènes et terrains d'aventure culturelle, avec des moments festifs, ludiques et interactifs.
- Stimuler la créativité, l'imagination et le lien social grâce au jeu, à l'improvisation et à l'expérimentation artistique.
- Laisser des traces visibles et joyeuses dans l'espace public et les lieux de vie.

1-Mission proposée

Il est donc recherché, en vue d'une résidence-mission qui va se déployer l'été sur le territoire de la communauté de communes Flandre Lys, **un artiste ou collectif d'artistes relevant des arts vivants usant des formes dédiées à l'espace public (théâtre, danse, cirque, arts de rue, musique et performance) convoquant dans leur démarche artistique les notions d'hospitalité, de partage et de convivialité.**

L'artiste ou le collectif d'artistes est dans ce cadre invité à investir plus largement les espace-temps de loisirs et de vacances propices à l'évasion, à la rencontre et la découverte de l'autre afin de faire émerger des nouveaux terrains de rencontre et de familiarisation avec une présence et une démarche artistique forte.

Cette démarche, que l'on souhaite joyeuse, fédératrice de publics et d'énergies, est attendue comme propice au sensible, au décloisonnement, à l'expérimentation et à la re visitation singulière d'un territoire humain comme géographique et de ses quotidiens.

Afin d'aller le plus possible au-devant des habitants, l'artiste ou le collectif d'artistes est, par ailleurs, invité à venir résider, accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées permettant

leur diffusion en une grande diversité de lieux/sites et à toutes sortes de moments. Il s'agit notamment d'investir les lieux de travail, de loisirs, de tourisme, de sport, de transport, de gestion de la vie quotidienne, de service, de convivialité, de commerce, espace public, événements locaux, etc. Ces impromptus, telle une parenthèse d'enchantement ou du moins d'inattendu dans le quotidien, n'hésitent pas à user de la surprise et cherchent à susciter découverte et curiosité.

2- Conditions

- Quelle que soit sa nationalité, l'artiste candidat doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission
- L'approche de l'artiste, délibérément inscrite dans le champ de la création contemporaine, devra être régulièrement ou ponctuellement traversée par un intérêt portant sur la thématique
- L'artiste candidat devra avoir à son actif une production contemporaine conséquente
- L'artiste candidat devra également être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire-extrascolaire, éducative, associative et culturelle...

Les candidats s'attacheront à présenter leur projet en précisant les articulations possibles avec le territoire de la Communauté de communes Flandre Lys, ses habitants, la thématique proposée.

L'artiste ou le collectif d'artistes sera appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il s'agit d'une Résidence de deux mois pleins, consécutifs ou non, dont les 8 semaines de présence effective (50 jours) sont à répartir sur la période de résidence **entre le 16 juin et le 31 août**. Ces dates sont modulables à quelques jours (calendrier de présence à convenir avec l'artiste ou le collectif d'artistes). Une semaine d'immersion aura lieu, en amont de la résidence (**date à définir en concertation**) afin d'offrir à l'artiste ou au collectif d'artistes un premier temps de découverte du territoire et des partenaires.

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste résident, l'allocation forfaitaire de résidence est fixée à 6 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 12 000 euros TTC (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés).

Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ;

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSAFF du Limousin, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour

ce statut. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

FRAIS ANNEXES

L'artiste-résident devant obligatoirement résider sur la communauté de communes pendant la durée de la mission, c'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement. Concrètement, la collectivité mettra, si elle le peut, à disposition gracieuse de l'artiste un logement sur le territoire pour 2 mois. **Dans le cas contraire, une enveloppe ne pouvant excéder 1 800 euros pourra être allouée à l'artiste pour une location, sur présentation des factures d'hébergement.**

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge par la CCFL sur la base d'un forfait mensuel de **150 euros**. Cette dernière prend en charge également 2 allers-retours correspondant à l'arrivée et au départ du territoire de l'artiste ou du Collectif d'artistes lors de la 27^{ème} heure, lors de la période d'immersion et lors de la résidence (à hauteur de 450 euros maximum, de son domicile au territoire Flandre Lys). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

Une enveloppe de **750 euros** est dédiée à l'achat de petit matériel ou à la prise en charge de frais annexes nécessaires à l'artiste pour mener à bien ses projets. Chaque dépense sera étudiée et validée en amont par le service culture de la collectivité.

Chaque activité organisée en collaboration avec l'artiste fait l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Le territoire d'action et les partenaires locaux

La communauté de communes Flandre Lys est un territoire à échelle humaine de 8 communes traversé par la Lys. Elle comprend 4 communes dans le Nord (Estaires, Merville, La Gorgue, Haverskerque) et 4 communes dans le Pas-de-Calais (Lestrem, Laventie, Sailly-sur-la-Lys et Fleurbaix). Elle avoisine les 40 000 habitants pour 15 000 foyers.

Géographiquement, ce territoire se situe au carrefour de la métropole lilloise, de l'Artois et de la Flandre ce qui lui confère une pluralité d'identités culturelles. La plus grande commune de cette intercommunalité est Merville avec 10 000 habitants. La Lys constitue l'élément fédérateur de ce territoire rural marqué par l'industrie.

La CCFL est un territoire en mouvement, qui attire de nouveaux habitants et envisage de nouvelles perspectives de développement (Port de plaisance, aérodrome, requalification de sites industriels, City Park

dans chaque commune, cinéma à rayonnement communautaire, réseau de Lecture Publique, politique culturelle dynamique etc.)

Le territoire Flandre Lys, a connu au fil de l'histoire des périodes de troubles et de mouvements. À la fois sur les terres de l'Artois et de la Flandre avec pour unique frontière la Lys, ce territoire a toujours été un espace stratégique en raison de ses voies de communication, de ses productions agricoles, de ses activités industrielles et commerciales.

Aujourd'hui encore, différentes influences imprègnent la culture locale. Tout d'abord habité par des peuples celtes, les Ménapiens, le territoire fut conquis par les romains, puis vers l'an 880, envahi par les vikings qui s'y installèrent. Les modes d'administration furent variés avec la création du pays de l'Allœu et des villages tantôt attachés à la couronne espagnole, tantôt à la France. Les conflits furent nombreux, l'un des plus célèbres est celui de la révolte des Gueux en 1566, qui est à l'origine de plusieurs géants comme le Caou ou chat à Merville, le Magot ou bouc à La Gorgue, le Baudet ou l'âne d'Estaires.

Au cours des deux guerres mondiales, Flandre Lys fut aux avant-postes et des soldats de toutes nations s'y rencontrèrent. Les habitants vécurent pour certains aux abords de la ligne de front, d'autres aux côtés de garnisons britanniques, indiennes, allemandes. La population connut des offensives et des massacres. L'un des plus connus est celui du massacre du hameau de Paradis à Lestrem au cours de la seconde guerre mondiale.

Ces histoires et ce passé tumultueux laissent aujourd'hui des traces visibles dans l'architecture des cœurs de ville, avec des beffrois, des façades à pas de moineaux, des cimetières militaires et des patrimoines parfois insoupçonnés qu'il est possible d'explorer grâce aux recherches et activités d'associations et de passionnés.

Les partenaires locaux sur le temps de l'été

Pour cette résidence estivale, il sera particulièrement pris appui sur les structures et acteurs des loisirs et de tourisme du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de la compagnie ou du collectif artistique.

Ces structures sont :

- Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) communaux ainsi que l'ensemble des associations communales engagées dans le secteur de la jeunesse, de l'éducation, du sport ;
- Le port de plaisance Flandres Lys à Haverskerque et la base nautique intercommunale ;
- La base de loisirs Eolys et l'aérodrome de Merville ;
- Les fermes et jardins pédagogiques tels que le jardin d'Astrée et le jardin de l'Ermitage ;
- Les associations sportives et équipements sportifs notamment l'Ondine, centre aquatique Flandre Lys.

Sont également ciblées les structures d'accueil et d'accompagnement social :

- Les Maisons des Loisirs de Laventie, La Gorgue et Sailly sur la Lys ainsi que la Ferme des loisirs à Lestrem ;
- Le centre social à Merville ;
- La MJC et l'association familiale à Fleurbaix ;
- La maison d'enfants Saint Victor à Merville ;
- Le foyer des jeunes du val de Lys (maison d'enfants à caractère social (MECS) à Merville.

Les publics des structures sanitaires et médico-sociales seront également à privilégier dans le cadre de ce présent projet :

- Les EHPAD du territoire ;
- La Résidence « les Récollectines » de Merville ;
- Les Maisons de Santé
- (...)

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des structures culturelles qu'il est intéressant de porter à la connaissance des artistes ou collectifs d'artistes candidats. Citons sans être toutefois exhaustif :

- L'espace culturel Robert Hossein (cinéma classé « art et essai », médiathèque, sonothèque) à Merville
- L'espace culturel Jean de la Fontaine à Lestrem (spectacle)
- La salle de spectacles Georges Ficheux à Estaires (spectacles)
- Le réseau de lecture publique (8 médiathèques/bibliothèques) : l'Esperluette (&)
- Les écoles de musique du territoire
- Le réseau d'associations de pratiques en amateurs (histoire locale, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, etc.)
- L'association d'artistes Sensitropes qui occupe temporairement la villa Madeleine transformée en espace d'exposition et de création.

Dans un objectif de coconstruire des actions sur des lieux nouveaux, de faire dialoguer des sphères nouvelles en transversalité avec les services de la collectivité (affaires sociales, petite enfance, environnement, santé, sport, culture, etc.) de nouveaux partenaires capables de se mobiliser sur le temps de l'été ont été identifiés : producteurs locaux, plaisanciers, associations de pratique artistique en amateur, office de tourisme, association de randonneurs, etc.

L'idée est bien de permettre la découverte, la rencontre et le partage autour de nouveaux domaines artistiques sur des formes légères, conviviales et fédératrices.

Transition écologique

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste, compagnie ou un collectif d'artistes intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

> à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé

« **Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?** » : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

> à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe « **le territoire d'action et les partenaires locaux** », ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.

Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, un **dossier au format PDF** comprenant :

> une lettre de motivation :

- faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission ;
- montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire et à la thématique « la convivialité et le partage »
- explicitant la motivation spécifique du candidat pour participer à une résidence-mission d'été se déployant sur le territoire de la CCFL
- proposant des pistes que le candidat envisage d'emprunter en vue de la réalisation de gestes artistiques (**);

> un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste, de la compagnie ou du collectif d'artistes ;

> un curriculum vitae ;

> un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;

> une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence. (À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

(). Il n'y a aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.**

L'envoi se fait **de préférence par courriel**, en un seul fichier au format PDF, à l'adresse suivante :

catherine.willems@cc-flandrelys.fr

(Sujet : CLEA Flandre Lys été 2027 – « Happenings, Partage, convivialité » suivi du nom de l'artiste (ou de la Cie).

Ceci pour le 10-04-2026, dernier délai.

Dans le cas où la compagnie ou le collectif d'artistes souhaiterait enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ses pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de communes Flandre Lys
Service Culture
À l'attention de Madame Catherine WILLEMS
500 rue de la Lys
59 253 LA GORGUE
Téléphone : 06-70-97-69-10
catherine.willems@cc-flandrelys.fr

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un jury de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA **début mai 2026**. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats présélectionnés.

Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront dans la foulée.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Le nom de l'artiste ou du collectif d'artistes retenu sera annoncé avant le 15 mai 2026 au plus tard.

En savoir plus sur le dispositif CLEA : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>